

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

85-027

Objet

Désignation de Me DUCROS  
affaire melle LEVEQUE  
devant le Tribunal  
Administratif de  
POITIERS

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

13. JUIN 1985

APPLICATION Loi n° 82.213  
du 2.3.82

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le quatre juin à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints  
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -  
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -  
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -  
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER  
MOST par M. DAUZIDOU  
LAPERCHE par M. BARBAT  
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.  
- Mme JEAN  
- M. LACOTTE  
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par mémoire introductif d'instance en date du 21 Mars 1985,  
Melle Catherine LEVEQUE, commerçante 29, cours de l'Europe à ROYAN,  
assigne la Ville de ROYAN et Mme ROYER, sa voisine, ainsi que  
M. Le Préfet de la Charente-Maritime, devant le Tribunal  
Administratif de POITIERS.

L'intéressée conteste les conditions dans lesquelles a été  
accordé par la ville un permis de construire en faveur de sa voisine  
Mme ROYER, commerçante, 31, cours de l'Europe, pour l'installation  
d'une terrasse couverte.

Il convient de désigner Me DUCROS, notre avocat habituel  
à POITIERS, pour défendre à l'instance engagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'assignation faite devant le Tribunal Administratif de POITIERS  
par Melle LEVEQUE, commerçante, 29, cours de l'Europe à ROYAN.

DECIDE :

- de désigner Me DUCROS, avocat, 5, rue Bourbeau à POITIERS, pour  
défendre les intérêts de la Ville, à l'instance engagée par  
Melle LEVEQUE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER